

Les valeurs de la CFDT

La CFDT représente la communauté de travail dans son ensemble et défend au mieux l'intérêt commun. Au plus près des personnels, elle négocie des règles générales pour traiter équitablement toutes les situations dans la transparence.

Son objectif est de défendre les salariés et de les accompagner dans une démarche de reconnaissance individuelle tout en renforçant le rôle collectif de l'équipe de travail.

La CFDT au ministère chargé de l'agriculture

Au ministère de l'agriculture, la CFDT a vocation à syndicaliser l'ensemble des agents en administration centrale, dans les services déconcentrés, dans les établissements publics sous tutelle (au sein du SPAGri-CFDT) et dans l'enseignement agricole public (au sein du SGEN-CFDT).

Avec près d'un million d'adhérents, la CFDT est la première organisation syndicale de France

Syndicat majoritaire en administration centrale, (23 % des voix lors du dernier suffrage), recueillant près de 20% des voix dans les DRAAF, **la CFDT siège au CT ministériel**. En liaison avec les autres syndicats CFDT de la fonction publique (ministère de l'équipement, ministère des finances, préfectures) **elle est présente au CTP des DDI**. Elle travaille également avec d'autres syndicats du secteur public (INRA, France Agrimer, ASP, etc.) ainsi qu'avec les syndicats du secteur privé. La CFDT est la seconde organisation syndicale dans l'enseignement supérieur agricole et la troisième dans l'enseignement technique agricole. **Elle siège au CTPC DGER, au CNEA et au CNESERAAV**.

Vote sur liste : une forte présence de la CFDT

Pour cette élection, vous êtes amenés à voter pour une liste d'agents susceptibles de vous représenter dans les différentes instances. La CFDT a attaché un soin tout particulier à la composition de ses listes.

Dans le respect des valeurs qu'elle défend, d'un syndicalisme démocratique militant pour l'égalité hommes-femmes, les listes associent des représentants dans tous les secteurs

d'activité (AC, DRAAF, DDI, enseignement...) dans tous les corps de fonctionnaires et dans la population contractuelle, et dans tous les secteurs géographiques.

Ces listes assurent par ailleurs, une transition entre des militants expérimentés et des militants plus jeunes. C'est un gage d'efficacité et de durabilité consolidé par l'engagement de la CFDT d'assurer une formation à ses représentants.

LES CT ET LES CHSCT : des instances au service des agents

Les résultats serviront à déterminer vos représentants aux Comités techniques (CT) et aux Comités d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail (CHS-CT).

Les CT seront chargés d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, au budget de fonctionnement aux critères d'attribution des primes et à leur répartition, à la formation et à l'égalité professionnelle, à la politique immobilière...

Les CHS-CT sont chargés de l'ensemble des questions de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail, d'amélioration des conditions de travail par l'analyse des risques professionnels et la promotion de la prévention.

Nos représentants dans ces instances sont mandatés pour analyser les textes soumis à la consultation et émettre des propositions argumentées qui reprennent nos valeurs et revendications.

Voter CFDT le 20 octobre 2011, c'est choisir le syndicat qui représentera l'ensemble de la communauté de travail jusqu'en 2014.

**VOTEZ
ET
FAITES
VOTER**



AIN MAAPROT - 9/2011



CONSULTATION GÉNÉRALE 2011 des personnels du ministère de l'agriculture de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Le constat : RGPP et dégradation des conditions de travail

Depuis plusieurs années, les fonctions publiques connaissent des restructurations importantes. Le ministère chargé de l'Agriculture a lui aussi connu son lot de restructurations : dans les directions d'administration centrale, dans les services déconcentrés (création des DDI; intégration de France Agrimer dans les DRAAF) et dans les établissements de l'enseignement agricole public.

La CFDT n'était pas opposée à l'idée d'une réforme de l'État dès lors qu'il s'agissait d'un passage en revue de l'action publique à des fins de modernisation. Mais elle condamne une réforme telle que le gouvernement a décidé de la mettre en place, c'est à dire sans réflexion organisée autour des missions de service public.

En effet, la CFDT constate et déplore qu'aucune réflexion d'ensemble n'ait été faite sur ce qui doit relever du "service public". Dans le même temps, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est érigé en dogme si bien que des services absolument nécessaires pour le citoyen se trouvent aujourd'hui en sous-effectifs.

La RGPP n'est autre qu'une manœuvre technocratique d'ampleur dont l'objectif réel est de faire des économies et supprimer 100 000 emplois d'ici 2013.

Le gouvernement reste sourd à l'interpellation de la CFDT sur la dégradation importante de la qualité du service public et sur le malaise grandissant des agents.

Les restructurations incessantes, les suppressions de poste à l'aveugle, la course aux indicateurs chiffrés sans lien avec les missions conduisent à la désorganisation et à l'éclatement de nombreux services.

Les agents n'en peuvent plus de subir des changements de poste et la re-définition de leurs missions sans concertation, sans accompagnement, sans formation, la pression de plus en plus forte de la hiérarchie souvent elle-même déboussolée, l'absence totale de visibilité sur l'avenir et les situations de sous-effectifs chroniques.

Dans les DDI, la perte de sens de leur mission, l'addi-

tion de tâches contradictoires font naître un sentiment de désarroi chez de nombreux agents qui se sont trouvés parachutés dans des directions nouvelles avec un changement de leurs missions, sans prise en considération de leurs compétences.

De nombreux agents sont découragés, démotivés face à ce qu'ils vivent comme un signe de mépris pour leur travail : ils ont le sentiment d'être pris pour des pions. Il existe une réelle souffrance au travail qu'il faudra bien prendre en compte.



Les positions de la CFDT

Une réflexion prospective, débattue et suivie sur l'emploi au MAAPRAT

La CFDT s'oppose à une fixation du nombre des emplois qui ne répondrait qu'à des objectifs budgétaires et idéologiques. Elle demande qu'une réelle réflexion prospective soit menée sur les conditions de remplacement des départs massifs à la retraite et plus généralement sur l'évolution des effectifs en adéquation avec les missions de service public. Cette réflexion doit reposer sur une analyse des compétences et donner une véritable priorité à l'adaptation à l'emploi par l'attribution de moyens à la formation continue.

Une évolution des statuts et une amélioration de la gestion des carrières

La CFDT demande de véritables avancées de carrière et de rémunérations pour les agents en favorisant la mobilité et les promotions. Cela pourrait être facilité par la fusion des corps à l'échelon interministériel dès lors qu'il ne s'agit pas de projets technocratiques sans réelle vision prospective.

La CFDT revendique une gestion des carrières ambitieuse et transparente qui offre des perspectives motivantes pour tous par la reconnaissance des compétences et expériences acquises. Les taux de promotion doivent permettre d'y répondre. Cette amélioration de la gestion des carrières est d'autant plus nécessaire qu'il y a une forte perte de pouvoir d'achat dans la Fonction publique.

Une amélioration de la situation des contractuels

La CFDT revendique depuis des années l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels. Sa forte implication dans la négociation

du protocole de sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels permet de s'engager vers de réelles avancées notamment :

- la titularisation de certains contractuels ;
 - la transformation des CDD en CDI ;
 - l'amélioration de la gestion des agents contractuels et le renforcement de leurs droits individuels et collectifs (Commissions consultatives paritaires, formations, bilans de compétences, reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, changements de catégories, mobilités...).
- Le projet de loi obtenu est le fruit de la négociation portée par la CFDT.

Une réforme cohérente du dispositif relatif à la santé au travail

La CFDT a revendiqué une véritable politique de prévention des risques liés à l'activité. Elle voit dans l'accord sur la santé et la

sécurité au travail dans la

fonction publique de réelles perspectives d'amélioration : mise en place des CHSCT à partir d'un seuil de 50 agents, renforcement des services de la médecine de prévention, prise en charge des risques psycho-sociaux, des troubles musculo-squelettiques et de l'ensemble des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Ces revendications viennent de se traduire dans le décret du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. La circulaire fonction publique du 8 août 2011 précise déjà ses modalités d'application de ces dispositions.



Quelques actions de la CFDT au ministère de l'agriculture

Prime de fonction et de résultats

Si la CFDT se félicite de l'harmonisation des primes entre secteurs, elle s'est opposée à la méthode choisie par l'administration... Le dispositif PFR institue une individualisation des rémunérations dont les critères sont sources de dérives difficilement contrôlables. Il en résulte une disparité inacceptable des revenus entre agents. La CFDT s'est opposée à la PFR notamment pour éviter toute baisse de rémunération.

Catégorie B

Les personnels de catégorie B ont désormais vocation à dérouler leur carrière dans un espace indiciaire unique harmonisé. La CFDT a permis de faire évoluer sensiblement les propositions initiales du gouvernement, qu'il s'agisse des bornages indiciaires, du reclassement, de la durée de carrière et de la reconnaissance des qualifications mais elle déplore le retard inacceptable de sa mise en œuvre au MAPRAAT.

Dé précarisation

Passage en CDI des préposés sanitaires et vétérinaires inspecteurs vacataires :

La CFDT a défendu le passage en CDI de ces agents. Leur gestion est désormais assurée par le Secrétariat général et leur rémunération fondée sur une grille de fonctionnaires de catégorie équivalente.

Vacataires :

La CFDT est intervenue pour dé-précariser et maintenir dans l'emploi les vacataires au MAAPRAT. Elle a obtenu le recrutement de 148 d'entre eux dans le corps des adjoints.

Intégration des agents des offices et de l'ASP dans les corps de titulaires

La CFDT est intervenue pour que l'intégration de ces agents dans les corps de titulaires du ministère soit assortie d'une adaptation des conditions de gestion des corps concernés.

Suppressions de postes

Les suppressions de postes au MAAPRAT étaient calculées sur une prévision du nombre des départs en retraite sur-estimée. La CFDT est intervenue auprès du ministre ce qui a permis d'éviter environ 80 suppressions de postes au Ministère en 2011.

Action sociale

La CFDT a demandé et obtenu la mutualisation entre ministères des assistants sociaux afin de favoriser la proximité du service rendu aux agents.

Médecine de prévention

La CFDT a rappelé à l'ordre le MAPRAAT sur le droit de chaque agent de bénéficier d'une médecine de prévention.

Cellule stress et harcèlement

La CFDT est à l'origine de la mise en place de la cellule de veille sur le stress et le harcèlement en administration centrale. Elle a obtenu un accord de principe sur son extension à l'ensemble des services du MAPRAAT. Cette action a contribué à une sensibilisation aux risques psycho-sociaux (stress, souffrances au travail, etc.) des directeurs et chefs de services.

Correspondant handicap

La CFDT a obtenu du secrétariat général le remplacement rapide du correspondant handicap ministériel.

ACCUEIL DES AGENTS

La CFDT a renforcé sa structure d'accueil, chargée d'informer, de conseiller et d'accompagner les agents dans la défense de leurs intérêts

cfdt@agriculture.gouv.fr
01 49 55 46 83